

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 35
Pouvoirs : 11
Votants : 46

Date de convocation et d'affichage :

5 avril 2024

Numéro :

D20240321_111

Objet :

Demande de classement de l'office de tourisme Dombes
Tourisme en catégorie II

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Nizier-le-Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	I.DUBOIS
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD		x	C. BROUILLET
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX		x	
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST		x	P. MATHIAS
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Reception par le préfet : 18/04/2024	Publication : 18/04/2024	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	JP. GRANGE
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	M. LANIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : Sonia PERI

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

La Communauté de Communes de la Dombes exerce la compétence tourisme et à ce titre, confie l'accueil des touristes et le développement touristique à son office de tourisme, la SPL Dombes Tourisme, située sur la commune de Chatillon-sur-Chalaronne.

Châtillon-sur-Chalaronne souhaite obtenir la dénomination « Commune touristique ». Pour que la préfecture de l'Ain valide cette démarche l'office de tourisme doit obligatoirement être classé en catégorie II.

Après examen des 19 critères permettant à un office de tourisme d'être classé en catégorie II, il apparaît que Dombes Tourisme répond aux exigences de ces critères et peut, sans modification majeure de son fonctionnement, déposer un dossier de demande de classement auprès de la préfecture de l'Ain.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider le souhait de la Communauté de Communes de la Dombes de demander le classement de l'office de tourisme en catégorie II,
- De demander à l'office de tourisme, Dombes Tourisme, de monter et déposer un dossier de demande de classement en catégorie II,
- D'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** le souhait de la Communauté de Communes de la Dombes de demander le classement de l'office de tourisme en catégorie II,
- **De demander** à l'office de tourisme, Dombes Tourisme, de monter et déposer un dossier de demande de classement en catégorie II,
- **D'autoriser** la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré, le 11 avril 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

